



CANADIAN CHIROPRACTIC EXAMINING BOARD
CONSEIL CANADIEN DES EXAMENS CHIROPRA TIQUES
230, 1209 – 59 Avenue SE
Calgary, AB T2H 2P6
Email: exams@cceb.ca Fax: (403) 230-3321

*****N.B. : Cette foire aux questions (FAQ) est basée sur les meilleures et les plus récentes informations disponibles au 15 avril 2020*****

FAQ ~ Impacts du COVID-19 sur l'examen CCEB

Si vous avez d'autres questions après avoir lu la FAQ, veuillez les envoyer par email à exams@cceb.ca.

1. Pourquoi avez-vous annulé l'administration des examens du printemps 2020?

Le 7 avril 2020, Montréal (Québec) a annoncé l'annulation des rassemblements publics sur son territoire jusqu'au 2 juillet 2020. De plus, on nous a informés le 13 avril 2020 que l'installation réservée pour la composante C de Hamilton annulait tous ces événements jusqu'à la fin de juin. Ces fermetures ont rendu impossible la poursuite de l'administration des examens du printemps du 30 au 31 mai 2020.

2. Pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour annuler les examens du printemps 2020?

Le CCEB s'est engagé à administrer l'examen de printemps, dans la mesure du possible, en accordant la plus grande attention à la sécurité du personnel et des candidats. Nous avons continué de suivre la situation de très près et d'élaborer des plans d'urgence. Cependant, avec les fermetures prolongées et l'expansion des mesures de santé publique qui ont continué de se développer au cours des derniers jours, il est maintenant évident qu'il n'y a plus de voie vers l'administration du printemps.

3. Pourquoi offrez-vous des remboursements?

Le CCEB ne reporte pas les paiements ou les demandes de candidature aux séances futures. Le remboursement des frais est la pratique normale de cette institution. De plus, le CCEB reconnaît qu'on vit dans des circonstances extraordinaires et que les finances personnelles ont été affectées; votre argent est mieux placé sous votre contrôle direct.

4. Puis-je reporter ma demande à la prochaine séance? Dois-je présenter une nouvelle demande de candidature?

Vous devez présenter une nouvelle demande pour une future séance. Votre demande actuelle pour la séance du printemps 2020 sera annulée. Toute la documentation requise devra être soumise à nouveau lorsque les candidatures seront ouvertes plus tard cette année. <https://www.cceb.ca/upcoming-exams/>.

5. Quand vais-je récupérer mon argent?

Notre objectif est de rembourser tous les frais de demande de candidature (« *application fees* ») de l'administration du printemps au plus tard le 15 mai 2020. Si

vous n'avez pas reçu votre remboursement d'ici le 15 mai 2020, veuillez envoyer un email à exams@cceb.ca.

6. Comment puis-je récupérer mon argent?

Votre paiement sera remboursé via PayPal si vous avez payé en ligne. Sachez que, dans certains cas, le candidat n'est pas le payeur. Dans ce cas, contactez le payeur pour confirmer le remboursement. Si vous avez payé par la poste, vous recevrez un chèque de remboursement par la poste à l'adresse que nous avons au dossier. Si vous avez changé d'adresse, veuillez envoyer un courriel à exams@cceb.ca immédiatement.

7. Qu'en est-il de mes réservations de vol et d'hôtel?

Vous devrez contacter la compagnie aérienne et l'hôtel directement pour annuler vos réservations.

8. Dois-je faire quelque chose pour obtenir mon remboursement?

Non. Vous serez automatiquement remboursé et votre demande annulée. Vous ne devez contacter le bureau que si vous n'avez pas reçu le remboursement avant le 15 mai 2020 ou si vos coordonnées ont changé.

9. Dois-je présenter une nouvelle demande pour la prochaine séance d'examen?

Oui, les demandes de candidature pour la séance d'automne s'ouvriront comme indiqué sur le site Web. Vous devrez entièrement refaire votre demande, y compris une nouvelle soumission de toute la documentation requise. <https://www.cceb.ca/upcoming-exams/>.

10. Pourquoi ne réalisez-vous pas l'examen dans un endroit différent, avec moins de restrictions, au lieu d'annuler?

Un examen d'entrée en pratique à enjeux élevés à cette échelle nécessite des ressources humaines et matérielles importantes. Les installations qui peuvent être utilisées pour effectuer un examen à cette échelle et de ce type sont assez limitées et on les réserve des années à l'avance. De plus, l'administration de l'examen emploie des centaines d'employés, surveillants, examinateurs et patients standardisés dûment formés.

11. Pourquoi n'administrez-vous pas l'examen dans les écoles de chiropratique?

Nous nous efforçons de fournir l'environnement de test le plus sûr et le plus équitable. Nous sélectionnons nos installations en fonction, entre autres, de ces critères. Nous testons les candidats de nombreuses écoles différentes à travers le monde. Il ne nous serait pas possible de fournir un examen local sécurisé à tous les candidats du monde entier.

12. Allez-vous ajouter un examen en été pour remplacer l'examen de printemps?

Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir l'espace requis pour une administration estivale. Il y avait un très petit laps de temps disponible au cours de l'été pour assurer la publication des résultats des examens à temps pour permettre aux candidats de postuler pour l'administration d'automne. Les installations nécessaires pour soutenir et administrer l'examen n'étaient pas disponibles pendant cette période.

13. Quand aura lieu la prochaine administration d'examen?

La prochaine administration de l'examen aura lieu cet automne, comme prévu précédemment. <https://www.cceb.ca/upcoming-exams/>.

14. Le prochain examen aura-t-il une capacité limitée?

Non. Nous avons réservé une capacité d'urgence pour l'administration de l'automne afin d'accueillir les candidats combinés du printemps et de l'automne. Comme toujours, nous recommandons que vous vous inscriviez tôt pour l'examen, car la capacité de chaque site sera limitée. Nous ne pouvons donc pas garantir votre site ou jour d'examen préféré.

15. Si j'avais postulé pour l'administration de l'examen de printemps, aurais-je la priorité dans le prochain processus de candidature?

Non. L'administration du printemps a été annulée et toutes les demandes de candidature seront annulées et remboursées.

16. Puis-je apporter un équipement de protection (EPI) à l'examen?

Cela dépendra des directives de santé publique et de la situation de pandémie de COVID-19 du jour. Il est très difficile de prévoir comment cela se déroulera. S'il est prudent, les EPI tels que les masques, les désinfectants et les gants peuvent être autorisés conformément à notre procédure de sécurité standard.

17. Que faire si l'administration de l'examen d'automne doit être annulée?

Premièrement, nous reconnaissons la frustration que cette incertitude a causée et continue de causer. Il n'y a aucun moyen d'être certain que l'administration de l'automne aura lieu, car il y a tellement de variables hors du contrôle du CCEB. Comme pour l'administration du printemps, nous nous engageons de procéder s'il est possible de le faire en toute sécurité.

Si, en administrant notre examen, nous contrevenions aux directives de santé publique du jour, nous ne serons pas en mesure de d'administrer l'examen. Cela comprend toute exigence d'éloignement physique ou limite de rassemblement, car elles peuvent rendre

l'administration impossible sur le plan fonctionnel. Comme nous l'avons vu, cette situation évolue rapidement et de façon imprévisible.

Nous procéderons avec les demandes de candidature comme affichées au <https://www.cceb.ca/upcoming-exams/> et nous surveillerons la situation de façon continue.

Veuillez consulter tous nos conseils précédents sur la COVID-19 <https://www.cceb.ca/home/> qui concernent les remboursements, les pratiques de dépistage, etc.

18. Que se passe-t-il si je m'inscris à la séance d'automne mais, après, je ne suis pas en mesure de me présenter à l'examen en raison de restrictions frontalières, de ma santé ou de toute autre raison liée à la COVID-19?

Veuillez consulter tous nos conseils précédents sur la COVID-19 <https://www.cceb.ca/home/> qui concernent les remboursements, les pratiques de dépistage, etc.

Nous continuerons à fournir des remboursements totaux pour l'administration de l'automne jusqu'au jour de l'examen inclusivement (avant d'entrer la salle d'examen) pour quelque raison que ce soit, sans pénalité. Nous ne comptons pas cette séance annulée comme une tentative d'examen.

19. Quand serai-je avisé si l'examen d'automne est annulé? Quelle sera la période d'avis?

Nous savons que vous investissez du temps et de l'énergie dans la préparation de vos examens. L'incertitude est frustrante. Comme pour l'administration du printemps, nous continuerons de surveiller la situation de la COVID-19 et nous informerons les candidats le plus rapidement possible si les conseils de santé publique rendent l'administration mal avisée ou impossible. Étant donné la nature fluide de la situation, il est important de comprendre que l'annulation forcée de l'examen peut survenir à tout moment. Cela échappe au contrôle du CCEB. Le CCEB n'est pas en mesure de prédire comment la situation se déroulera et n'accepte aucune responsabilité pour les frais encourus par les candidats, au-delà des frais de demande d'examen (« *application fees* »).

20. Pourquoi l'examen d'automne serait-il annulé?

Si des restrictions de santé publique n'importe où au Canada limitent la capacité du CCEB de mener l'examen en toute sécurité tout en respectant les exigences de sécurité et d'administration du test, l'examen devra être annulé. Les scénarios suivants sont fournis à titre d'exemples mais ne représentent pas une liste exhaustive :

- On ferme les salles d'examen.
- Les restrictions de voyage entre les provinces pourraient empêcher les examinateurs et les autres membres du personnel d'examen d'aller au site d'examen, ce qui rendrait l'examen impossible.
- L'éloignement physique et les limites de rassemblement pourraient limiter la capacité des établissements, ce qui le rendrait impossible d'accueillir les candidats et le personnel d'examen requis pour mener l'examen.

21. Les conditions d'admissibilité au CCEB seront-elles modifiées ou assouplies?

Non, la politique d'admissibilité aux examens restera en vigueur et peut être consultée ici <https://www.cceb.ca/docs/Examination-Eligibility-Policy-FR.pdf>. Tous les délais et exigences restent inchangés, y compris les limites de tentative et les délais.

Nous prions aux candidats de vérifier qu'ils répondront à leurs exigences d'obtention de diplôme. Confirmez votre date d'obtention de diplôme prévue avec votre programme de chiropratique avant de postuler pour l'administration d'automne, dans le cas où votre date d'obtention du diplôme a été affectée par les restrictions liées à la COVID-19.

22. Le format de l'examen sera-t-il modifié?

Non. Nous administrerons l'examen de l'automne selon nos conditions de test standards.

23. Serons-nous dans une salle de séquestration plus longtemps que prévu?

Les durées de séquestration pourraient être plus longues. L'augmentation du nombre de candidats pourrait exiger qu'une séquestration supplémentaire soit nécessaire pour accueillir tous les candidats. Si cela est nécessaire, vous en serez informé après la clôture des demandes de candidatures (« *applications* ») et une fois les numéros de candidats finalisés. Tout sera mis en œuvre pour minimiser l'impact sur les candidats.

24. Où aura lieu le prochain examen?

Veillez consulter <https://www.cceb.ca/upcoming-exams/> pour les renseignements sur l'examen à venir.

25. Pourrai-je passer mon examen CCEB hors du Canada en cas de fermeture de frontières?

Non. Le CCEB administre l'examen chiropratique canadien pour la pratique au Canada. Nous nous efforçons de fournir l'environnement de test le plus sûr et le plus équitable. Nous sélectionnons nos installations en fonction, entre autres, de ces critères. Nous testons les candidats de nombreuses écoles différentes à travers le monde. Il ne nous

serait pas possible de fournir un examen local sécurisé à tous les candidats du monde entier.

26. Pouvez-vous fournir une lettre pour que je puisse traverser la frontière avec le Canada?

Non. Le candidat est responsable de tous les aspects sa participation à l'examen. Les candidats sont encouragés à faire des recherches complètes sur les obstacles qu'ils pourraient rencontrer en participant à l'examen.

27. Aurai-je besoin de m'isoler pendant deux semaines après avoir traversé la frontière au Canada pour l'examen d'automne ou pour toute autre raison?

Les candidats sont responsables de faire ses propres recherches et de suivre toute directive de santé publique ou toute autre restriction pouvant affecter leur capacité à participer à l'administration de l'examen.

Certains liens sont fournis vers les lignes directrices canadiennes en matière de santé publique sur notre site Web dans les mises à jour sur la COVID-19 :
<https://www.cceb.ca/home/>.

Nous rappelons aux candidats que les directives municipales, provinciales et fédérales peuvent varier. Une « *due diligence* » approfondie est encouragée.

28. Pourquoi ne puis-je pas simplement passer l'examen dans mon collège de chiropratique? Ils pourraient surveiller mon examen.

Nous nous efforçons de favoriser l'environnement de test le plus sûr et le plus équitable, et nous sélectionnons nos installations en fonction, entre autres, de ces critères. Nous testons des candidats de nombreuses écoles différentes à travers le monde et il ne nous serait pas possible de fournir un examen sécurisé dans chacune de ces écoles.

29. Pourquoi le CCEB n'utilise-t-il pas une surveillance à distance?

Le CCEB ne peut pas adopter des méthodes de test qui pourraient, de quelque manière que ce soit, compromettre le rôle important des examens du CCEB dans la protection du public. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'adopter la surveillance à distance tout en étant certains de la sécurité et l'équité de l'examen, et de la validité des résultats. La surveillance à distance peut prendre plusieurs formes, mais dépend d'un accès individuel à des outils et ressources technologiques qui peuvent ne pas être universellement ou également accessibles à tous les candidats. À l'heure actuelle, nous n'avons pas été en mesure de satisfaire aux exigences du CCEB en tirant parti de cette technologie.

30. Le CCEB utilisera-t-il des mannequins pour l'OSCE?

Comme vous pouvez le voir en examinant le guide d'étude de la composante C (OSCE/ECOS) ici <https://www.cceb.ca/docs/Component-C-Study-Guide-c.pdf>, les tests cliniques sont bien plus que la manipulation d'un mannequin.

Pour le moment, le CCEB ne remplacera pas les patients standardisés par des mannequins.

31. Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de participer à cause de la pandémie de COVID-19 lors de l'administration d'automne, soit en raison de mes restrictions locales en matière de santé publique, des fermetures de frontière, de ma propre santé ou de des préoccupations concernant ma santé?

Veillez vous référer à <https://www.cceb.ca/home/> et revoir tous nos briefings antérieurs concernant la COVID-19 qui décrivent notre approche en matière d'annulation et de remboursement.

32. Comment cela aura-t-il un impact lorsque je pourrai entrer en pratique?

Le CCEB ne prend aucune décision concernant l'admission à la profession, l'obtention des permis ou l'inscription. Il s'agit de la compétence exclusive de l'organisme de réglementation provincial. Veuillez communiquer directement avec l'organisme de réglementation dans la province où vous avez l'intention d'exercer.

33. Aurons-nous des licences provisoires?

Le CCEB ne prend aucune décision concernant l'admission à la profession, l'obtention des permis ou l'inscription. Il s'agit de la compétence exclusive de l'organisme de réglementation provincial. Veuillez communiquer directement avec l'organisme de réglementation dans la province où vous avez l'intention d'exercer.

34. J'ai un contrat pour commencer le travail / un stage basé sur la réussite de mes examens CCEB. Que dois-je faire?

Le CCEB n'est pas impliqué dans l'emploi ou les stages pour les candidats. Vous devez contacter votre employeur / placement / école directement pour discuter de la situation.

Sources:

<https://www.hamilton.ca/>

<https://montreal.ca/>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>